

Douze paroisses se marient

Estavayer » Douze d'un coup! Le plus important projet de fusion de paroisses catholiques du canton de Fribourg, visant à réunir douze entités autour d'Estavayer-le-Lac, a été accepté mercredi soir par les paroisses concernées. Le résultat est net: 89% des 368 paroissiens à s'être déplacés aux assemblées paroissiales ont validé le mariage.

Baptisée Saint-Laurent Estavayer, la nouvelle paroisse regroupera 9150 catholiques. Elle devrait voir le jour au 1^{er} janvier 2018, après les approbations du conseil exécutif de la corporation ecclésiastique et des autorités diocésaines, communique l'Unité pastorale Saint-Laurent.

Cette fusion d'envergure permettra aux paroisses de se calquer sur les nouvelles frontières communales liées aux récentes fusions. Ceci afin de faciliter la perception de l'impôt paroissial que reverse l'Etat, lequel ne tient compte que d'un taux par commune. Pour l'unité pastorale,

l'idée est aussi d'agrandir son bassin de recrutement en vue de renouveler plus facilement les conseils de paroisses.

9150 paroissiens

Les catholiques que comptera la paroisse Saint-Laurent Estavayer

Les résultats les plus bas de la votation restent élevés, avec environ 80% de oui pour Estavayer-le-Lac, Lully et Seiry. Dans la première, qui englobe 4000 paroissiens, certains s'inquiétaient de la représentativité au conseil de paroisse de la nouvelle entité. Pour Lully et Seiry, le résultat peut en revanche s'expliquer par le fait qu'il s'agit des deux seules paroisses de la fusion qui verront leur taux d'impôt ecclésiastique augmenter (+0,5%). » **PIERRE KÖSTINGER**

L'affaire du meurtre de Frasses rebondit

Broye » Reconnus coupables de l'assassinat d'un trentenaire il y a quatre ans, deux hommes clamant leur innocence devaient comparaître en appel devant le Tribunal cantonal fribourgeois lundi prochain. Mais leurs déclarations ont évolué et l'affaire retourne à l'instruction.

Condamnés il y a un peu plus d'un an à la prison à vie pour l'assassinat, devant sa maison de Frasses en mai 2013, d'un trentenaire d'origine kosovare sur fond de vendetta familiale, deux hommes devaient comparaître lundi prochain devant le Tribunal cantonal fribourgeois (TC). Après avoir clamé leur complète innocence durant tout le procès de première instance, qui s'était déroulé à Romont sous haute sécurité, ce Kosovar de 34 ans et son coaccusé macédonien de 33 ans comptaient y solliciter leur acquittement en appel. Mais ils ont entre-temps

décidé de révéler certains faits dont ils n'avaient pas parlé jusqu'alors, conduisant la défense à solliciter une réouverture de l'enquête.

Aucune des parties ne s'étant opposée à cette requête, la procédure a donc été suspendue. Dans un communiqué lapidaire, le TC a annoncé hier que la cause avait été renvoyée au Ministère public pour complément d'instruction, «en raison d'éléments nouveaux». Contacté, le procureur général Fabien Gasser n'a pas souhaité faire de commentaires à ce stade, se bornant à évoquer une «progression» dans les déclarations des deux prévenus.

Le 11 mai 2013, peu avant minuit, un ressortissant italien d'origine kosovare âgé de 36 ans, installé en Suisse de longue date, avait été criblé d'une quinzaine de balles par deux hommes placés en embuscade devant sa mai-

son. La victime revenait d'un repas de famille et était accompagnée de sa fiancée et de ses quatre jeunes enfants alors âgés de 6 mois à 8 ans, qui avaient assisté à toute la scène.

Le défunt était issu de la famille E., impliquée dans une rivalité mortelle l'opposant depuis le début des années 2000 à la famille K., dont l'un des deux prévenus est proche. D'après les éléments recueillis par les enquêteurs, cette vendetta menée selon les règles archaïques du *kanun* aurait fait à ce jour vingt-six morts et trente-trois blessés (dont des femmes et des enfants), sans qu'aucune condamnation ne soit prononcée par la justice kosovare.

Se fondant sur un faisceau d'indices pointant obstinément vers les deux prévenus – notamment la présence de leurs ADN respectifs sur un silencieux et un chargeur retrouvés non loin

du lieu du crime, aux côtés d'un pistolet 9 mm –, le procureur général Fabien Gasser avait obtenu la condamnation à perpétuité des deux hommes. Les juges de première instance les avaient reconnus coupables d'assassinat, malgré leurs dénégations et leurs affirmations selon lesquelles ils n'auraient strictement rien à voir avec cette affaire.

Il semblerait qu'ils aient, depuis, quelque peu changé de posture. Stefan Disch, avocat des proches du défunt, se montre très prudent afin de ne pas risquer de «polluer» l'enquête qui vient de reprendre. Les nouvelles déclarations des deux prévenus «méritent à tout le moins d'être vérifiées», estime-t-il. «Mais à ce stade, on ne peut pas en tirer de conclusions définitives concernant le déroulement des faits de 2013», précise l'avocat. »

MARC-ROLAND ZOELLIG

La Fondation vaudoise pour les élèves en difficulté a présenté le lauréat du concours d'architecture

Verdeil s'offre une nouvelle école

« DELPHINE FRANCEY

Payerne » Après de nombreuses années de discussions, la quarantaine d'élèves et la vingtaine de collaborateurs de l'école spécialisée En Guillermaux à Payerne pourront disposer de locaux flambant neufs, au plus tôt dès 2020. Même si le chemin reste encore long, un pas important a été franchi hier soir. Les représentants de la Fondation vaudoise de Verdeil, propriétaire de l'école située à la rue d'Yverdon et destinée aux élèves âgés de 4 à 16 ans, qui se trouvent en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap, ont présenté les résultats du concours d'architecture.

Au total, vingt-neuf dossiers ont été déposés. Le jury a procédé à une sélection en deux étapes. Il a finalement retenu le projet lausannois d'Esposito+Javet Architectes, de la société AB Ingénieurs et de la paysagiste Emmanuelle Bonnemaïson. Comme le mentionne Cédric Blanc, directeur de Verdeil et membre du jury, le lauréat a été choisi pour plusieurs raisons. «Ce projet respecte l'intégration sur le site. Le futur bâtiment sera fonctionnel et adapté à nos besoins notamment pour les élèves à mobilité réduite. Son implantation, à l'arrière de l'école actuelle, nous semblait idéale. Tout comme les matériaux retenus (bois, béton, brique)», énumère-t-il.

Des classes vétustes

La Fondation de Verdeil, qui s'appelait à l'époque Centre de l'Association suisse pour les arriérés, a racheté la bâtisse actuelle en 1979. «Elle appartenait à l'Institut Jomini, une école privée de formation professionnelle de commerce. Il s'agissait d'un ancien corps de ferme qui a subi plusieurs rénovations», mentionne Cédric Blanc. Le directeur ajoute que les six classes sont aujourd'hui vétustes et ne répondent plus aux normes actuelles et aux besoins de la fondation.

La future construction occupera 1100 m² au sol, soit la même surface que le bâtiment existant. Elle sera érigée sur un niveau et comprendra notamment six classes,



Stéphane Fontana, responsable de l'école En Guillermaux, pose devant le bâtiment qui date de 1867 et qui ne répond plus aux normes actuelles. Le nouvel établissement sera construit au sud de la parcelle de 7600 m². Vincent Murith/Bureau Esposito+Javet-image de synthèse

une salle de psychomotricité, une salle d'activités créatrices et des bureaux pour les thérapeutes. Parmi les nouveautés, la cuisine, qui permettra de servir des repas dans le réfectoire d'une soixantaine de places, fonctionnera également comme atelier pour les élèves de 16 à 18 ans du centre de formation transition école métier (TEM) Broye de la Fondation de Verdeil. «L'idée est de permettre aux jeunes de participer à la gestion des repas avec le soutien d'un maître socioprofessionnel», explique le directeur. Dans cette même optique, la nouvelle buanderie-blanchisserie accueillera également des élèves qui s'occuperont du linge. Autre nouveauté: une bibliothèque sera installée dans le bâtiment. «Une synergie pédagogique est souhaitée avec les classes payernoises», indique Cédric Blanc.

Un parc public

A l'extérieur, la parcelle de 7600 m² (y compris l'école et une villa) accueillera entre autres un terrain de sport. Il est également prévu que le tiers de la surface du parc végétalisé soit accessible au public. «Nous souhaitons aussi créer des jardins communautaires gérés par nos élèves et nos jeunes. Et ainsi instaurer un échange avec la population payernoise», poursuit le responsable.

Le coût de la construction de l'école et de l'aménagement extérieur est estimé à 6,1 millions de francs. Une somme couverte par Verdeil et les subventions cantonales vaudoises dont le montant n'est pas encore défini. La mise à l'enquête devrait intervenir durant le second semestre 2017. Si la procédure n'est pas freinée par des oppositions, le chantier pourrait commencer en 2018 et durer deux ans. Pendant ce temps, le bâtiment existant continuerait d'être exploité. Lorsque les élèves pourront entrer dans la nouvelle école, l'ancien établissement sera détruit. »

» L'exposition des projets et maquettes du concours d'architecture se tiendra du 13 au 23 mars, du lundi au jeudi, de 15 à 19 h, dans la salle Cluny, bâtiment du château, place du Marché, Payerne